

Annexe IIb Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel « agencement de l'espace architectural »			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1- Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E.12 Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E.2- Épreuve technologique et artistique		7						
Sous-épreuve E.21 : Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement	U.21	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E.22 Analyse d'un projet d'agencement	U.22	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E.23 Préparation de chantier	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h (+1 h)	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	CCF	
E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	35 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 Étude et présentation d'un projet	U.32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF	
Sous-épreuve E.33 Réalisation de maquettes et prototypes	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF	
Sous-épreuve E.34 Économie-gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E.35 Prévention-santé-environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4- Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5- Épreuve de français et histoire-géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E.52 : Histoire-géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E.7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)	UF.1							
Langue vivante			Ponctuel oral 20 min (1)		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral 20 min (1)	

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.